

Forum Régional des Acteurs de la Rénovation Urbaine de Strasbourg pour les régions Alsace, Bourgogne, Champagne-Ardennes, Franche-Comté et Lorraine

12 janvier 2016

Ces rencontres interrégionales permettent de mettre en relation les acteurs locaux du renouvellement urbain: élus, équipes EPCI et villes, services de l'État, bailleurs sociaux et maitres d'ouvrage, professionnels de l'urbanisme, aménageurs, partenaires financiers et d'actions (Action Logement, région, département, caisse des dépôts).

Les FRARU 2015/2016 portent essentiellement sur le contenu du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NRPNRU), initié par la loi du 21 février 2014 : ambitions, objectifs incontournables, principes d'intervention de l'ANRU, processus de contractualisation des projets.

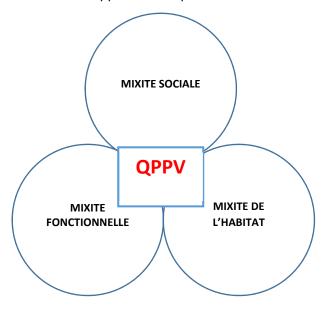
C'est donc l'occasion pour l'ANRU de faire passer ses messages les plus importants aux collectivités locales et aux services locaux de l'Etat. 3 thèmes ont été fortement mis en avant par l'ANRU :

- Réfléchir à la vocation des quartiers, et ce à différentes échelles de projet ;
- Associer les habitants ;
- Le NPNRU doit permettre de développer les quartiers autour de 3 approches de la mixité : la mixité sociale, la mixité fonctionnelle, la mixité de l'habitat.

Matinée : actualités de l'ANRU et table-ronde dédiée au dialogue avec les habitants

Actualités de l'ANRU, par Nicolas GRIVEL, directeur général de l'ANRU

Après l'ouverture du forum par les élus (Robert HERRMANN, Président de Strasbourg Eurométropole) et le Préfet de Région, Nicolas GRIVEL est longuement intervenu pour présenter la nouvelle philosophie d'intervention de l'ANRU dans les Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville (QPPV) retenus. Cette nouvelle philosophie repose sur la promotion de la mixité dans les QPPV, autour de 3 piliers qui doivent contribuer au développement du quartier :





Sur le plan financier, l'ANRU innove en mettant en place un **système de scoring**, qui doit permettre d'aider davantage les collectivités les plus pauvres. Il s'agit de mettre en œuvre le principe de l'équité financière.

La question du **traitement des copropriétés dégradées** dans les QPPV a aussi fait l'objet d'un arbitrage : en fonction de l'état général de la copropriété, l'ANRU (recyclage complet/démolition) ou l'ANAH (si la copropriété peut être « sauvée ») interviendront.

Le dialogue avec les habitants, table-ronde (Chantal TALLAND, directrice de l'école du renouvellement urbain, Mathieu CAHN, vice-président de Strasbourg Eurométropole, Fabrice PEIGNEY, CGET, Bernard POTIER, Ville de Reims)

La table-ronde a permis d'aborder 3 questions : quel sens donner à la participation dans le NPNRU ? Quelles garanties pour un dialogue efficace ? Quels besoins pour les EPCI ?

Il est indispensable d'adapter le temps du dialogue aux temps de l'habitant. La **temporalité des projets** urbains est déconnectée de celle du quotidien de l'habitant, meilleur expert de sa vie quotidienne, ce qui nuit à l'appropriation voire à la compréhension des projets. De plus, ces derniers génèrent bien souvent des désagréments pour les riverains.

Un enjeu démocratique fondamental à l'échelle des quartiers est de parvenir à **combler le fossé entre habitants et institutions**. Les élus ont un rôle important à jouer dans ce cadre. Il s'agit de faire preuve de modestie et d'humilité, d'adopter une posture claire car tous les habitants sont différents. Tenir compte et respecter cette diversité, c'est reconnaître qu'il n y a pas de méthode miracle pour dialoguer avec les habitants. Il faut donc éviter l'injonction à la participation, au dialogue, sans oublier que l'élu dispose du pouvoir de décision.

Après-midi: les ateliers (présentation du règlement général de l'ANRU relatif au NPNRU, vocation des quartiers et programmation urbaine, stratégie de l'habitat, stratégie patrimoniale à l'échelle des quartiers, stratégie énergie)

Atelier 1: Stratégie de l'habitat (animé par Nicolas CLEMENT, ANRU, et Gérard LE BIHAN, consultant)

Compte tenu de la nouvelle philosophie de l'ANRU, 3 leviers d'action peuvent être mobilisés en termes d'habitat *(principalement l'habitat social)*: l'offre de logements, l'attribution des logements et l'accompagnement (la Gestion Urbaine et Sociale de Proximité –GUSP-). Il faut profiter du protocole de préfiguration pour les contextualiser en fonction d'un diagnostic initial du territoire. Il est important de se questionner ensemble sur la vocation des quartiers prioritaires au lieu d'empiler les études thématiques. La stratégie habitat locale doit s'inscrire dans le projet d'agglomération, en veillant à l'équilibre de tous les territoires, du quartier prioritaire à l'agglomération.

La question de **l'attribution des logements sociaux** est un levier important qui fait l'objet d'une attention particulière du législateur avec la loi ALUR (mise en œuvre des conférences intercommunales du logement, des conventions d'équilibre territorial). Le projet de loi Egalité et Citoyenneté (mise en œuvre d'une véritable stratégie d'attribution à l'échelle des EPCI) contient aussi un volet important dédié à cette question.



Atelier 2 : Vocation des quartiers et programmation urbaine (animé par Nicolas CLEMENT, ANRU, Jean-Didier LAFORGUE et François MEUNIER, architectes)

La programmation urbaine peut être décomposée en plusieurs étapes :

- La première repose sur le temps du protocole de préfiguration, qui doit être un **processus continu et itératif** permettant de clarifier le(s) rôle(s) et la(les) fonction(s) du QPPV dans la ville et dans l'agglomération. Les dynamiques de développement du territoire et les projets (PDU, PLH, développement économique,...) constituent la toile de fond des développements envisageables du quartier. Ce sont les capacités exogènes. Les ressources et qualités du quartier constituent les capacités endogènes.
- La deuxième est **le temps du projet**. Le projet naît donc du croisement entre **capacités endogènes et capacités exogènes**. Des liens sont évidemment à bâtir avec le Contrat de Ville, et les objectifs urbains locaux doivent être énoncés au regard des objectifs incontournables de l'ANRU.

La gouvernance de la programmation est aussi un processus itératif. Elle doit être une démarche intégrée, critique et continue. Elle relève de la responsabilité politique et doit permettre de décloisonner les analyses.

Il est à noter que l'ensemble des ateliers feront l'objet d'une synthèse. Elles seront disponibles au printemps sur le site de l'ANRU, ainsi que toutes les présentations Powerpoint projetées au FRARU.

Le Bloc Notes de l'Agence, édité et imprimé par : L'Agence d'Urbanisme de la Région Mulhousienne 33 avenue de Colmar , 68 200 Mulhouse Rédaction : Sébastien DASSONVILLE Date : janvier 2016

Toute reproduction autorisée avec mention précise de la source et référence exacte